

République du Bénin

-----  
**Cour constitutionnelle**  
-----

**GREFFE**



N° 102 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES**  
**RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 05 DECEMBRE 2024**

**HEURE : 10 HEURES**

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle sise à  
Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATION
1.	1107/193/REC-24 du 29/05/2024	Mathieu Eustache ZADJI	Président de la Commission de l'instruction de la CRIET	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire.	
2.	0150/029/REC-24 du 25/01/2024	Janvier BOTON	Juge de la 2 <sup>ème</sup> chambre des référés civils du tribunal de 1 <sup>ère</sup> instance de 1 <sup>ère</sup> classe de Porto-Novo	Demande d'intervention de la cour dans une procédure judiciaire.	
3.	0503/088/REC-24 du 08/03/2024	Mireille CAPO-CHICHI <b>(SPCA DTAF&amp; ASSOCIES)</b>	Président de la chambre des Criées du TPI de Cotonou	Recours en inconstitutionnalité du jugement ADD n°002/2024-CH- CRIEES, du 09 février 2024, rendu par la chambre des Criées du TPI de Cotonou.	
4.	1299/232/REC-24 du 28/06/2024	Prosper ALLAGBE	Ministère de la Justice et de la Législation	Recours en inconstitutionnalité de l'absence de l'Etat dans la préparation du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).	
5.	1576/284/REC-24 du 31/07/2024	Ousmanou BOUBE	Président de la Commission de l'instruction de la CRIET	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	
6.	1217/211/REC-24 du 18/06/2024	Prosper ALLAGBE	Bâtonnier de l'ordre des Avocats du Bénin	Recours en inconstitutionnalité du montant de la formation à l'école du barreau.	



7.	0326/059/REC-24 du 15/02/2024 <b>(Continuation)</b>	Sébastien HOUENOU SOUROU	Commune d'Adjohoun	Recours pour abus d'autorité et violation du droit de propriété
8.	2183/312/REC-23 du 28/11/2023 <b>(Continuation)</b>	Fiacre GODEME	Ministre du Travail et de la Fonction Publique	Recours pour violation de la Constitution.
9.	0858/141/REC-24 du 18/04/2024	Prosper ALLAGBE	Gouvernement	Recours pour discrimination et violation de l'article 35 de la Constitution.
10	0909/150/REC-24 du 26/04/2024	Prosper ALLAGBE	- Assemblée nationale - Gouvernement	Recours en inconstitutionnalité du serment prêté par les membres de la Cour constitutionnelle.
11	1817/267/REC-23 du 29/09/2023	Prosper ALLAGBE	- Président de la République - Assemblée nationale	Recours en inconstitutionnalité des nominations politiques.
12	0794/132/REC/24 du 09/04/2024	Désiré LATCHOUKPO	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	Recours contre l'arrêté interministériel année 2023/n°317 /MISP/MEF/DC/SGM/DGRP-C /096SGG2,3 du 14 décembre 2023, pour violation de la présomption d'innocence et des droits de la défense.



13	0920/154/REC-24 du 29/04/2024	- Landry Angelo ADELAKOUN - Romaric ZINSOU - Miguèle HOUETO - Fréjus ATTINDOGLO - Conaïde AKOUEDENOUDJE	- Préfet du département du Littoral - Commissaire central de la ville de Cotonou	Recours en inconstitutionnalité de l'interdiction de la marche pacifique du samedi 27 avril 2024 et de l'arrestation des responsables syndicaux.	
14	0931/155/REC-24 du 02/05/2024	Mahoutin Virgile BASSA	Préfet du département du Littoral	Recours contre le communiqué du Préfet en date du 25 avril 2024 pour violation de la Constitution et de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.	
15	1073/185/REC-24 du 24/05/2024	Fayçal Nadey DANGO	Préfet du département du Littoral	Recours pour violation de l'article 25 de la Constitution.	
<b>MISE EN ETAT</b>					
16	1498/259/REC-24 du 22/07/2024	Philippe GOUKPANIAN	- Assemblée nationale - Gouvernement - CENA	Pétition pour relecture du code électoral	
17	2344/434/REC-24 du 29/11/2024	- Jean-Marie alias "John" ADANLIN LISSANON - Inna Mikhaïlovna SAZONOVA <b>(Me Rodrigue GNANSOUNOU et D2A)</b>	Procureur général près la Cour d'Appel de Parakou	Exception d'inconstitutionnalité	



18	2388/441/REC-24 du 04/12/2024	- Coffi Ange Olivier BOKO - Oswald HOMEKY et autres <b>(Me Ayodélé AHOUNOU)</b>	- Procureur Spécial près la CRIET - Etat Béninois	Exception d'inconstitutionnalité	
----	----------------------------------	--	---	----------------------------------	--

Le présent rôle annule et remplace celui portant le numéro 100/CC/GEC du 29 novembre 2024.

Cotonou, le 04 DEC 2024

Le Greffier en chef



**Sylvestre FARRA**